

**L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)  
**ABSENT NON EXCUSE** – M. PINEL  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

**OBJET – Travaux de réfection d'un court de tennis – Demande de subvention au titre de la DGE**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection d'un court de tennis doivent être programmés.

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, il est proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour réaliser ce projet.

A cet effet, elle est invitée à approuver le dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville qui lui est présenté et qui fait apparaître une estimation de travaux de 12 500.00 € HT.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Dépenses: 12 500.00 € HT

Recettes :  
Autofinancement Ville\* : 12 500.00 € HT

\* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies, de la commission technique et programmation des travaux et de la commission des sports et du tourisme APRES en avoir délibéré

APPROUVE l'avant-projet de réfection d'un court de tennis

ATTESTE que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la Ville

ACCEPTE le plan de financement HT qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses: 12 500.00 € HT

Recettes :  
Autofinancement Ville\* : 12 500.00 € HT

\* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

SOLLICITE de l'Etat, pour leur financement, la subvention la plus large possible dans le cadre de la DGE

Le Maire

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885  
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30  
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09  
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09

